

Stage

Infos pratiques

- ECTS : 3.0
- Niveau d'étude : BAC +4
- Période de l'année : Enseignement dixième semestre
- Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- Composante : Sciences sociales et administration

Présentation

- Le stage, qui est effectué demandé et individuelle, est réglé par une convention (contacter le service des conventions bâtiment E, bureau E01) et doit répondre à un cahier des charges précisant les expériences acquises par le stagiaire, dans les domaines de l'histoire de l'art, du patrimoine et de l'archéologie, de professionnalisation en adéquation avec l'orientation professionnelle visée.
Le choix du stage, sa durée et, de manière réglementaire, toutes les modalités pratiques sont validées par le directeur du mémoire, avec avis de l'enseignant responsable de l'EC ; il est recommandé de prendre contact avec eux dès le début du semestre.
- * Réglementation : une note de suivi du stage est attribuée sur la base d'un rapport de stage rédigé. Le stage peut être effectué avant le début de l'année universitaire (mois d'été) précédent et sera valide pour l'exercice universitaire en cours.
Régime de rogatoire : pour les étudiants ayant déjà effectué une expérience antérieure équivalente (stage antérieur ou CDD dans une structure patrimoniale), ceux-ci pourront faire état de cette expérience sous la forme d'une valorisation de l'expérience professionnelle, après accord de l'enseignant coordinateur. Ils auront alors rédigé une synthèse sur cette activité passée ou en cours et fournir une attestation.

Objectifs

Préparer son avenir professionnel.

Évaluation

Un rapport copieux et structuré doit être remis à l'enseignant qui a suivi l'étudiant.

Compétences visées

Capacité d'orientation et de connaissance du milieu professionnel d'insertion

Examens

Sur rapport fourni par l'étudiant.e